



Colloque du CIBE

le 9 octobre 2012

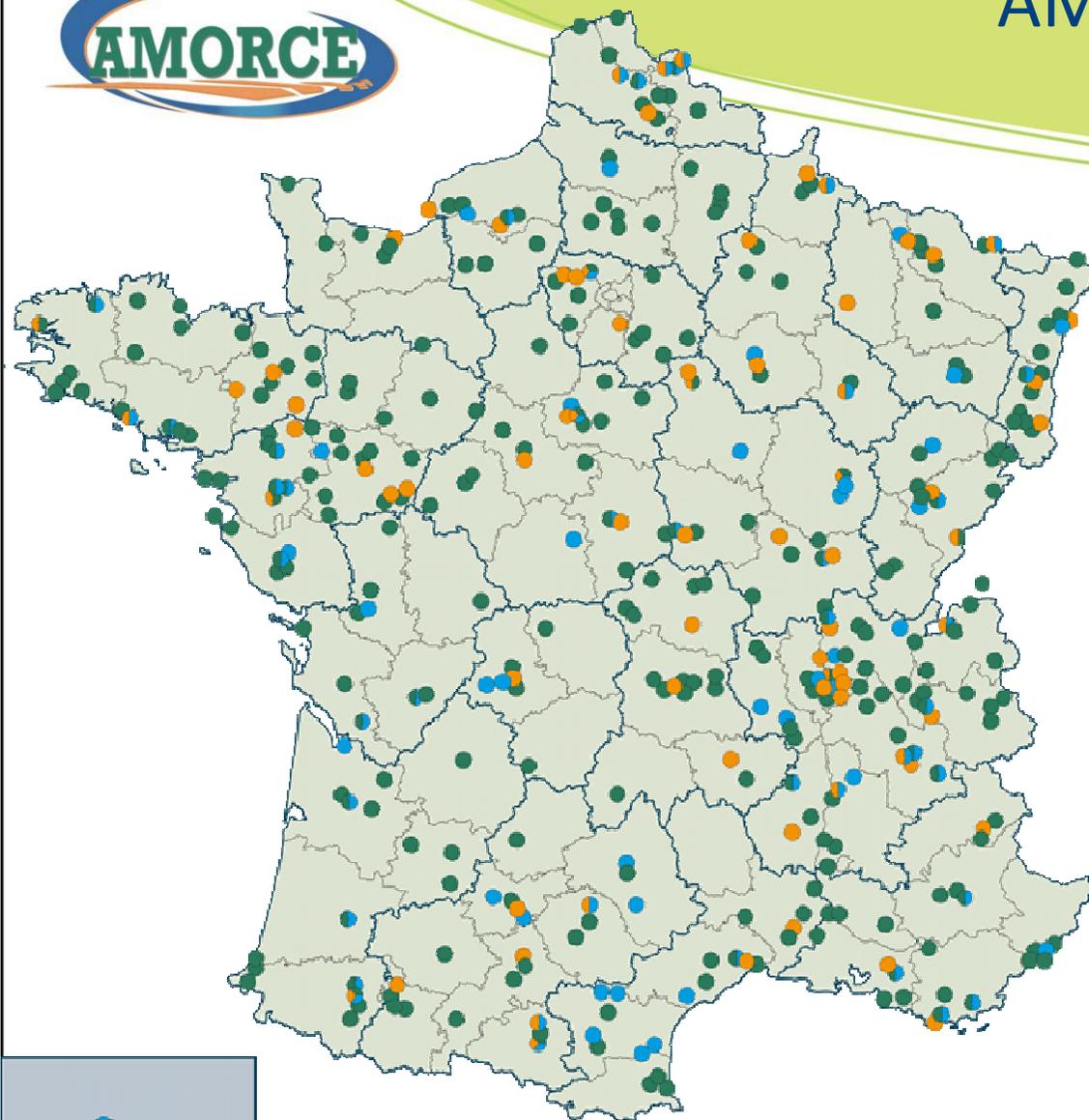


La chaleur au bois-énergie :
un levier pour atteindre la cible
des 3x20 %





AMORCE en bref



700 adhérents :

- 450 collectivités
(regroupant 55 millions
d'habitants : 7 CR ; 40
CG ; 175 syndicats
Intercommunaux - dont 14
SE ; 60 CA ; 40 CC ; 13 CU ;
70 villes...)

- 250 professionnels

Légende

Compétences d'adhésions :

- Déchets
- Énergie
- Réseaux de chaleur

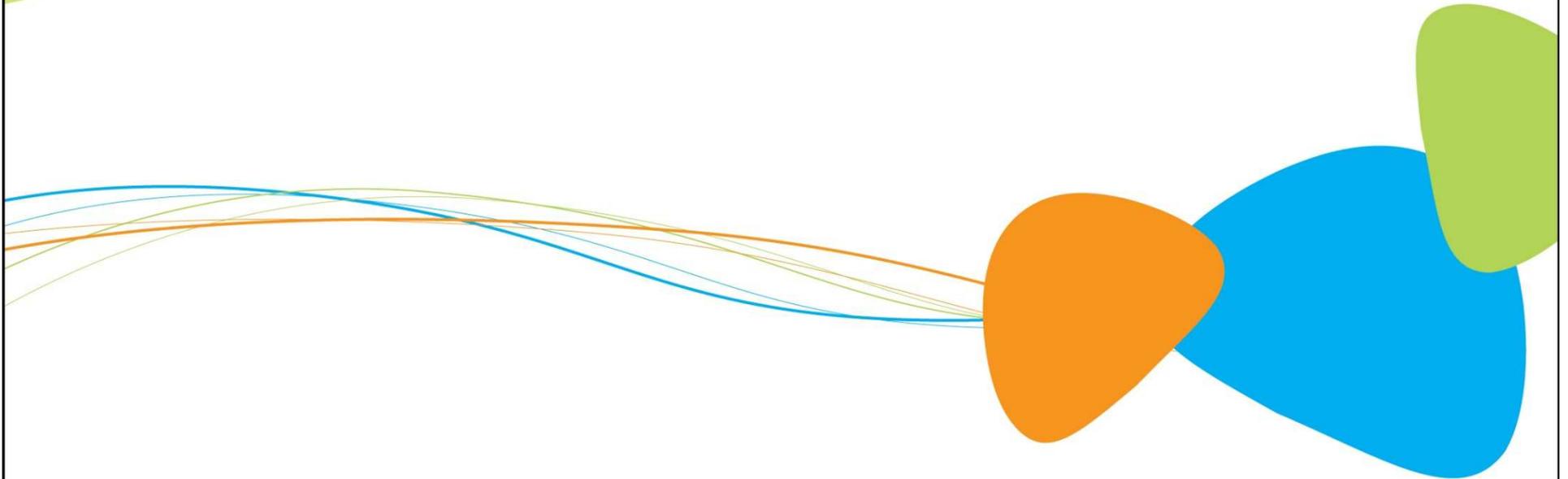
3 domaines d'actions :

- La gestion de l'énergie par les collectivités
- Les réseaux de chaleur
- La gestion des déchets par les collectivités

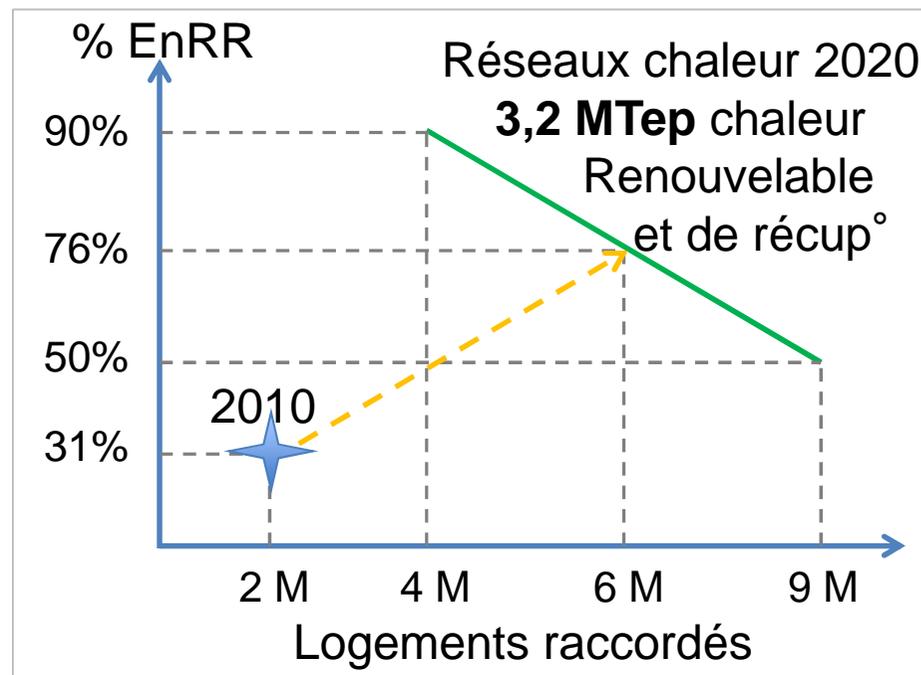
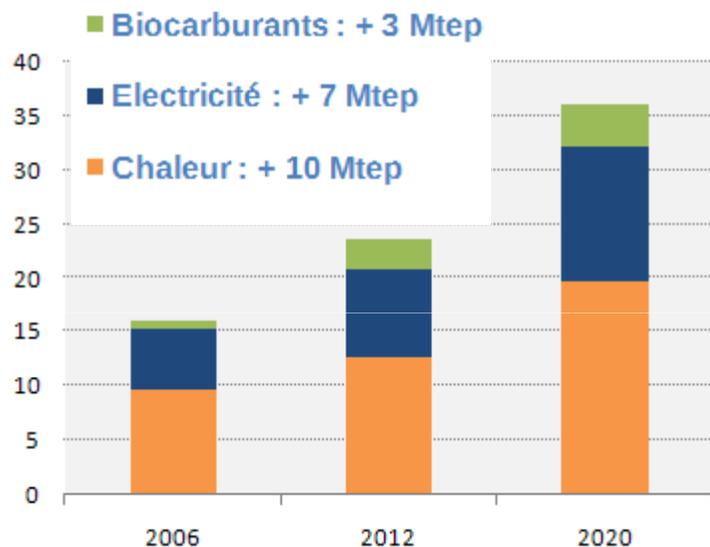




Les objectifs nationaux du Grenelle pour les réseaux de chaleur



Objectif du Grenelle et PPI chaleur : Objectif 2020



Objectif 2020 = +3,2 Mtep de chaleur renouvelable via les réseaux de chaleur
Un scénario possible = 76% d' EnR&R avec 6 M d' équivalent-logements



Les 3, 2 Mtep EnR&R sur les réseaux de chaleur

Objectif d'ici 2020		Avantages	Obstacles
Bois	x12	Ressource répartie sur le territoire	filère bois à organiser ; image parfois négative (pollution de l'air, déforestation)
Géothermie profonde	x4	source pérenne ; aucune nuisance	disponibilité géographique limitée ; investissements coûteux et risqués qui demande un volume de consommations
Energies de récupération	x3	énergie à bas coût ; valorisation d'une ressource qui serait autrement perdue	gisements variables
Solaire thermique		source pérenne ; aucune nuisance	disponibilité saisonnière en décalage avec les besoins ; investissements coûteux

Priorité 1

Densification d'un réseau existant (desserte de nouveaux usagers à l'intérieur de zones déjà desservies)

- Zones urbaines



Priorité 2

Extension d'un réseau existant (desserte de nouvelles zones)

- Zones urbaines et péri-urbaines



Priorité 3

Création de nouveaux réseaux (alimentés par des énergies renouvelables)

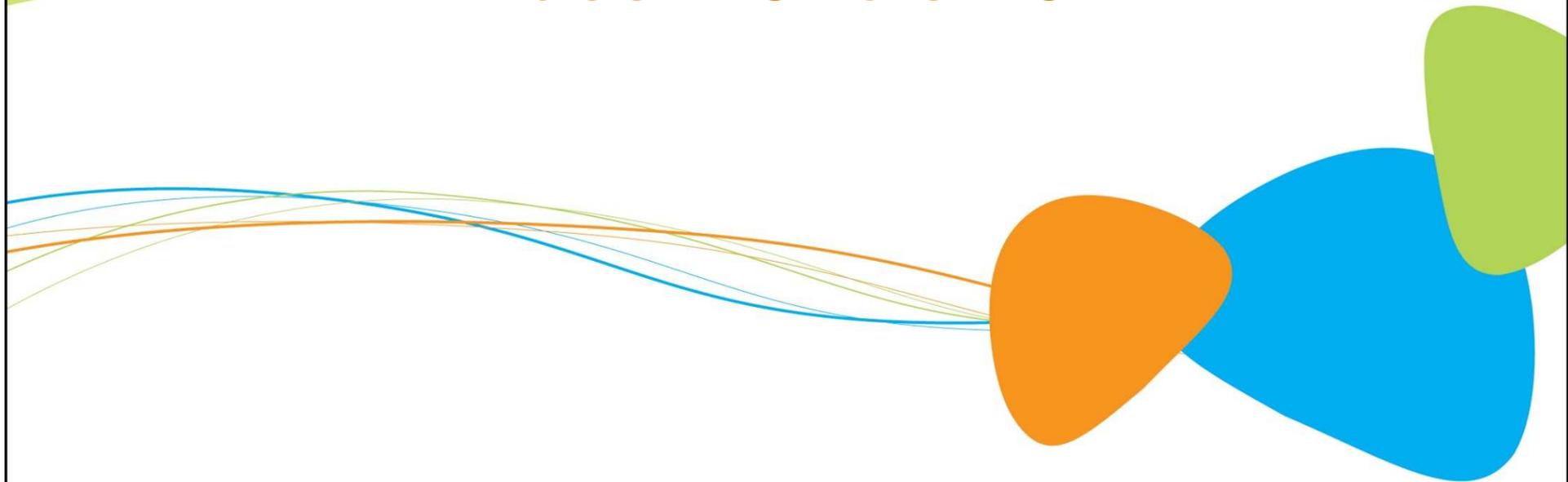
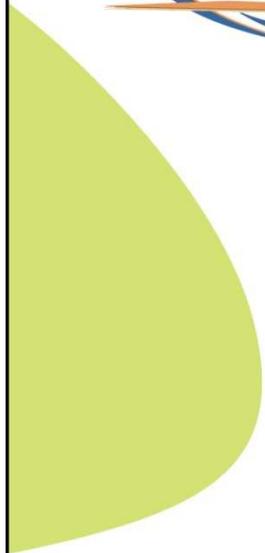
- Toutes zones : urbaines (réhabilitation de quartiers), péri-urbaines (plutôt nouveaux quartiers), petites villes, communes rurales



Source : Cete de l'Ouest



Les collectivités locales
engagées dans l'atteinte
des « 3 fois 20 »





Les contributions des collectivités sur la maîtrise des GES

- Contributions « indirectes » au travers de leur responsabilité légale d'organisation : SCOT, PDU, PLU..

50 % des
GES
nationales

- Contributions « directes » au travers de leurs compétences directes :

production et distribution d'énergie,
équipements publics, gestion des
déchets, transports ...

12% des
GES
nationales

Les collectivités sont en mesure de mobiliser des acteurs multiples de la vie locale pour favoriser des évolutions.





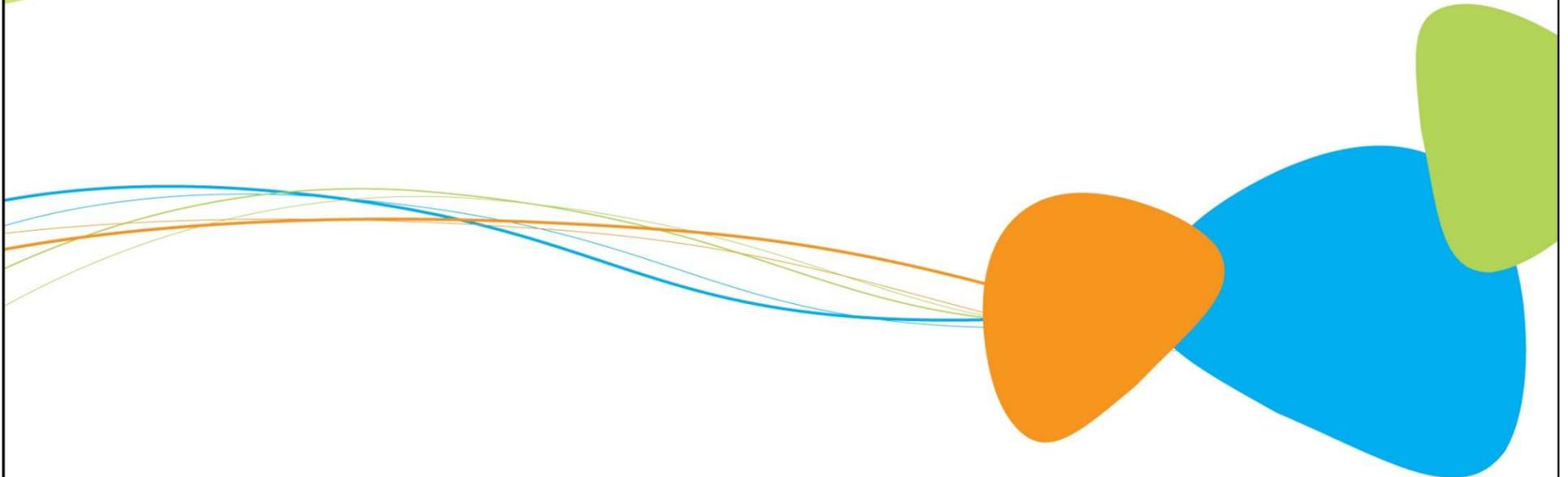
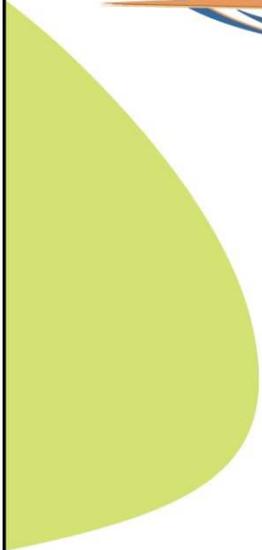
1. Maîtrise de la consommation énergétique de leur patrimoine et sur leur territoire,
2. Développer la production décentralisée d'énergie(électricité ET chaleur),
3. Adapter les réseaux de distribution à l'ajout de cette nouvelle production.

Les collectivités doivent développer les énergies renouvelables locales de leur territoire sur leurs réseaux de distribution (gaz, élec et chaleur).





Les outils réglementaires des réseaux de chaleur





Avant le Grenelle de l' Environnement 2007 :

- *Fin des années 90* : Aide aux investissements pour les réseaux alimentés par énergie renouvelable
- 1996 : Procédure de classement
- 2004 : Soutiens ANRU/GPV
- 2005 : Reconnaissance légale de la Chaleur renouvelable et Objectif +50 %
- 2005 : TVA à 5,5% sur l' abonnement
- 2005 : TVA à 5,5% sur la consommation si 50% d' ENR
- 2006 : Crédit d' impôts sur les frais de raccordement

Les lois « Grenelle » (2009 et 2011)

<p>Urbanisme</p>	<p>Possibilité d'imposer des critères d'efficacité énergétique dans les SCOT et les PLU</p>	<ul style="list-style-type: none"> étude de faisabilité d'un réseau de chaleur RDC obligatoire pour tout nouvel aménagement simplification de la procédure de « classement » d'un réseau de chaleur
<p>Habitat</p>	<p>RT2012 à 50 kWh/m² (modulo contenu CO₂, usage et situation géographique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> sous-station = équipement de production d'énergie propre au bâtiment obligation de comptage en sous-station révision de la puissance souscrite en cas de travaux d'économie d'énergie
<p>Energies renouvelables</p>	<p>23% d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020 Fonds chaleur (1,2 Milliards sur 5 ans)</p>	<ul style="list-style-type: none"> possibilité de prolongation DSP pour investissement EnR

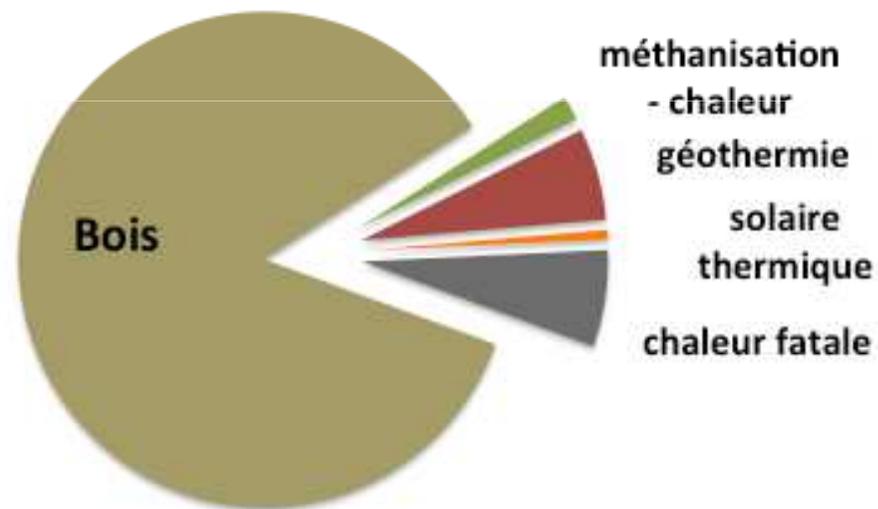
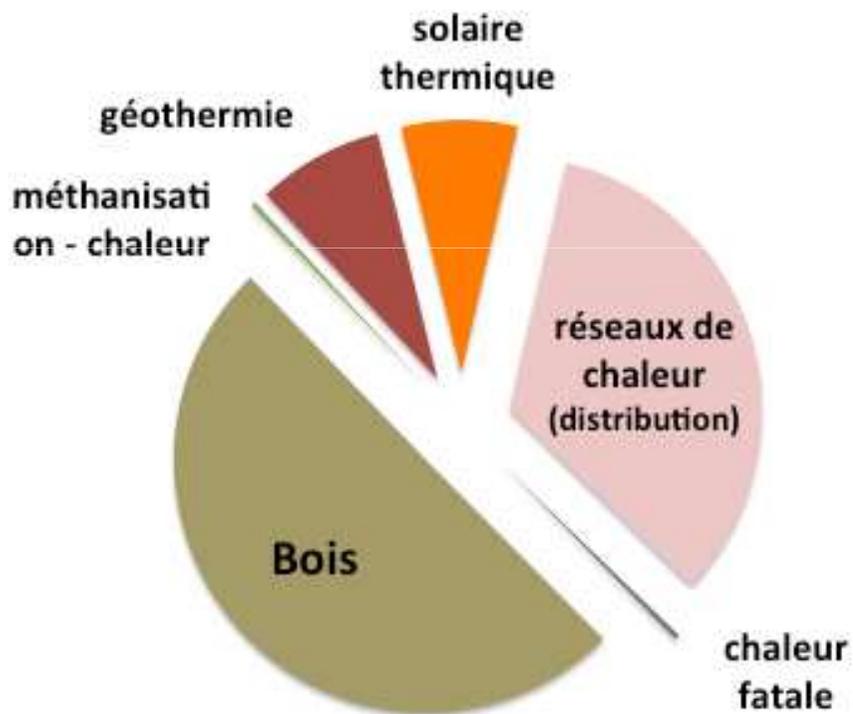


Le bilan du Fonds Chaleur (2009-2011)

1,2 Md€ sur 5 ans

630 M€ d'aides 2009 - 2011

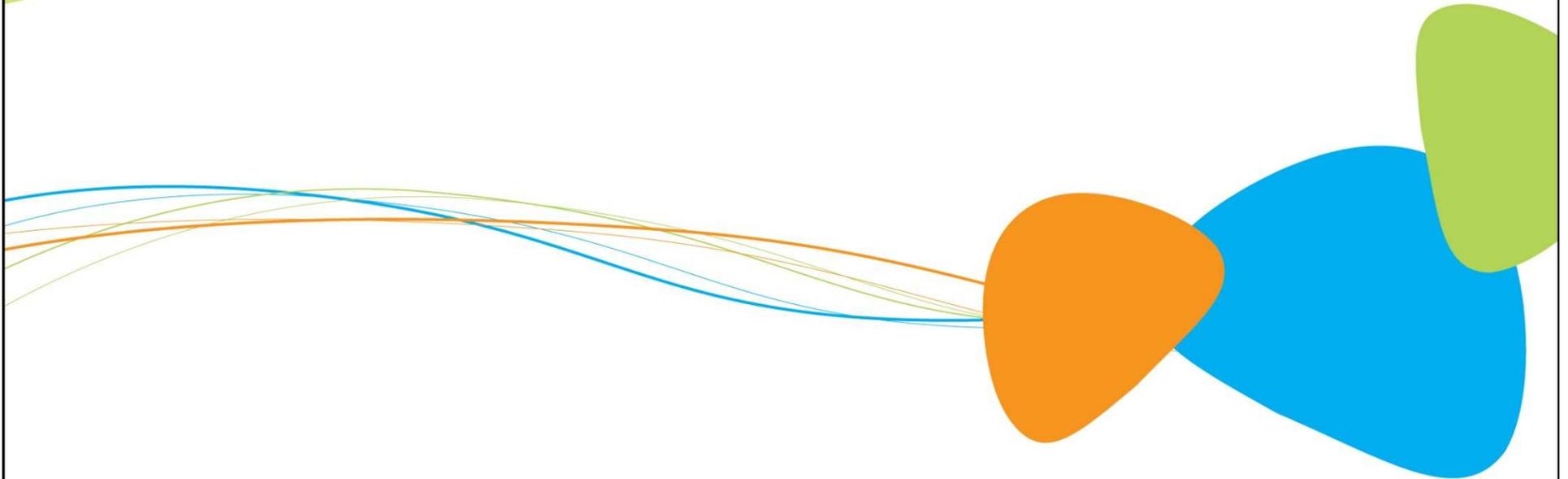
785 kTep/an de chaleur EnR



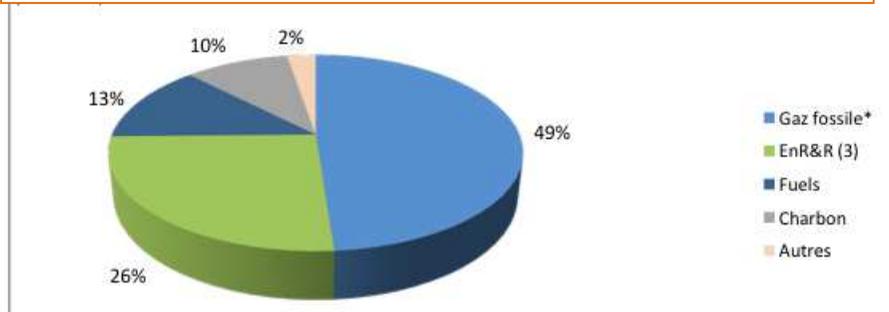
(dont 1/3 sur réseaux de chaleur)



Les réseaux de chaleur au bois énergie aujourd'hui



Le mix énergétique en 2005



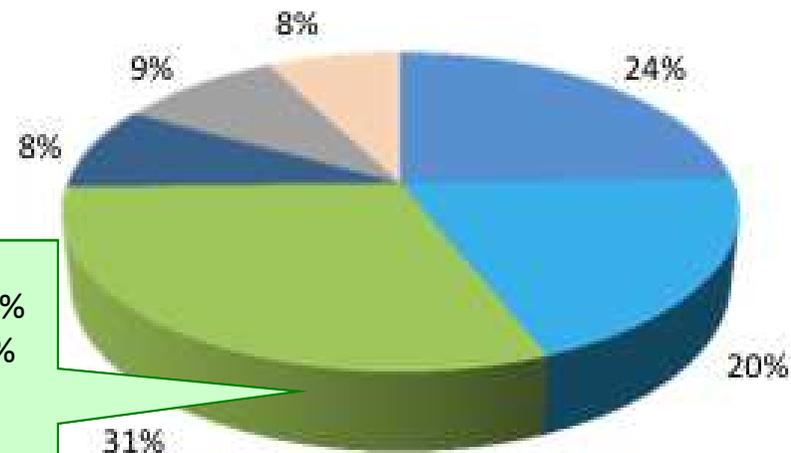
Source : EAB-SNCU 2010

Fig. 4A.1 - Bouquet énergétique global des réseaux de chaleur (en énergie thermique produite)

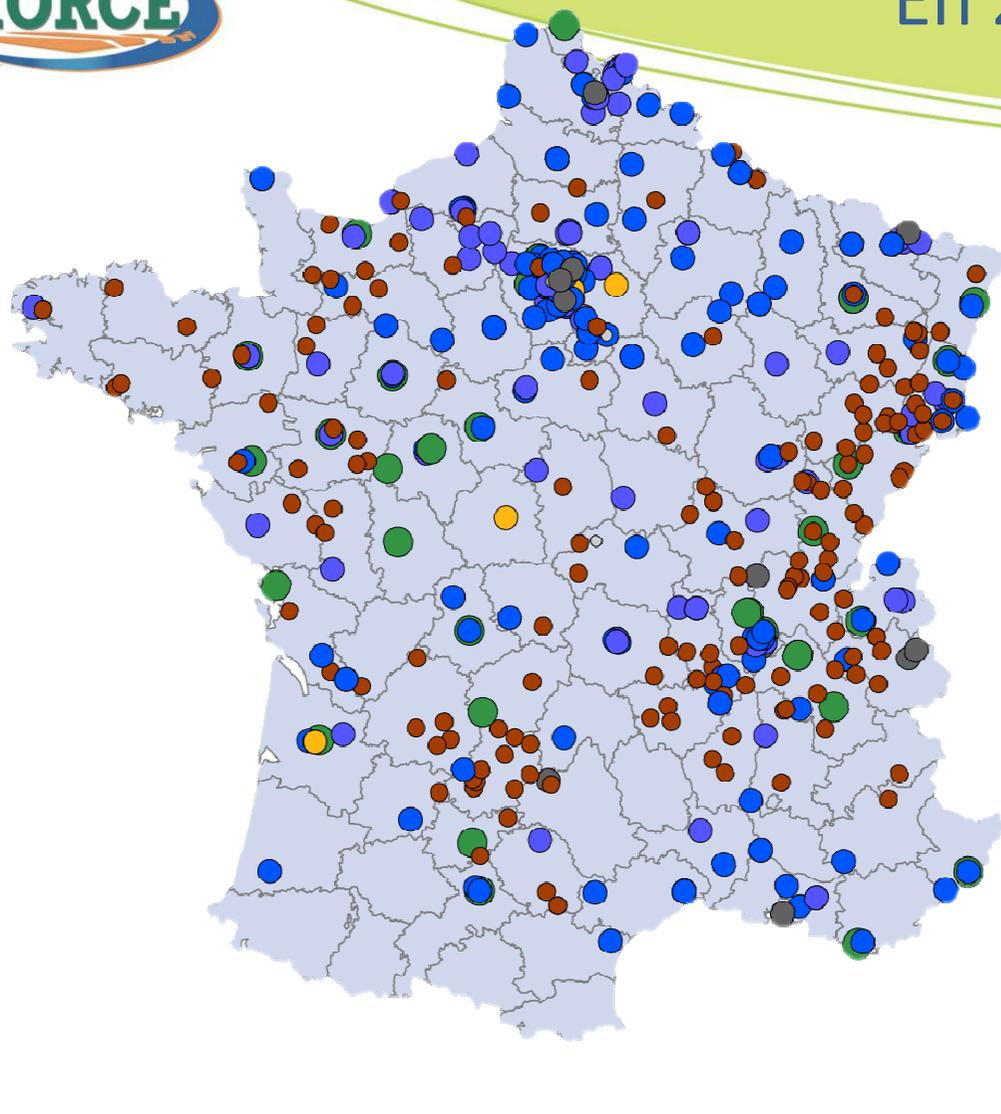
Le mix énergétique en 2010

- GN hors cogé
- GN cogé
- EnR&R
- Fiouls
- Charbon
- Autres

23% UIOM + 4,5%
biomasse + 3,5%
géothermie



Cartographie des réseaux de chaleur En 2010 – données SNCU



Légende

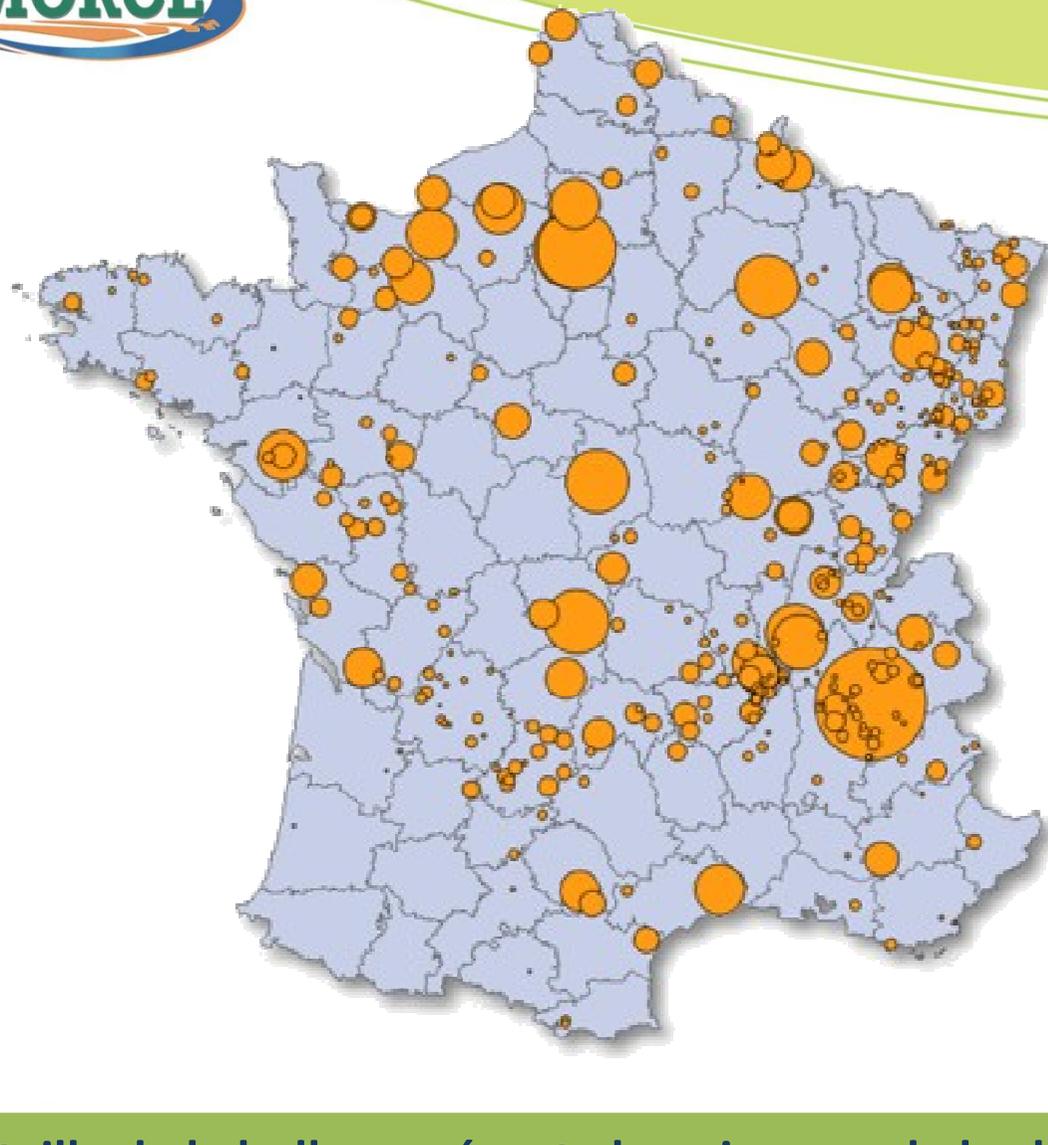
- Gaz Naturel
- Biomasse
- Cogénération Gaz Naturel
- Unité de Valorisation Energétique
- Géothermie
- Charbon - Fioul
- NC

En 2010 :39% des réseaux de chaleur utilisent au moins une
EnR&R.



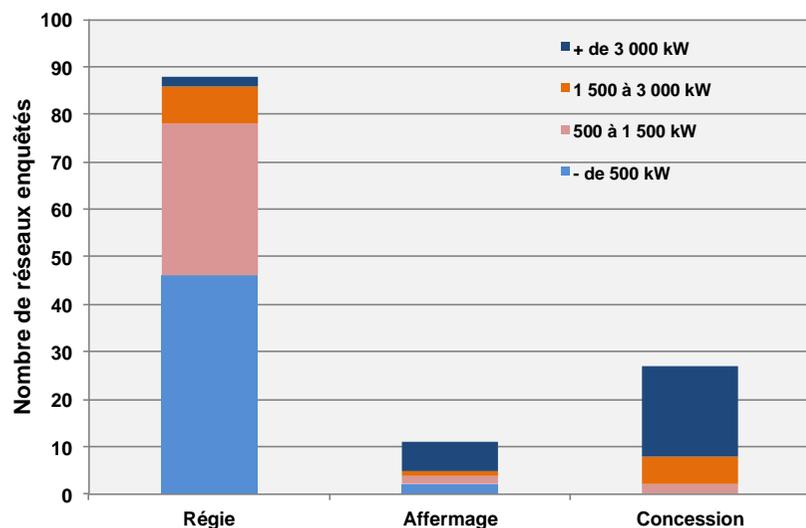
Cartographie des réseaux de chaleur au bois énergie

Enquête AMORCE 2010

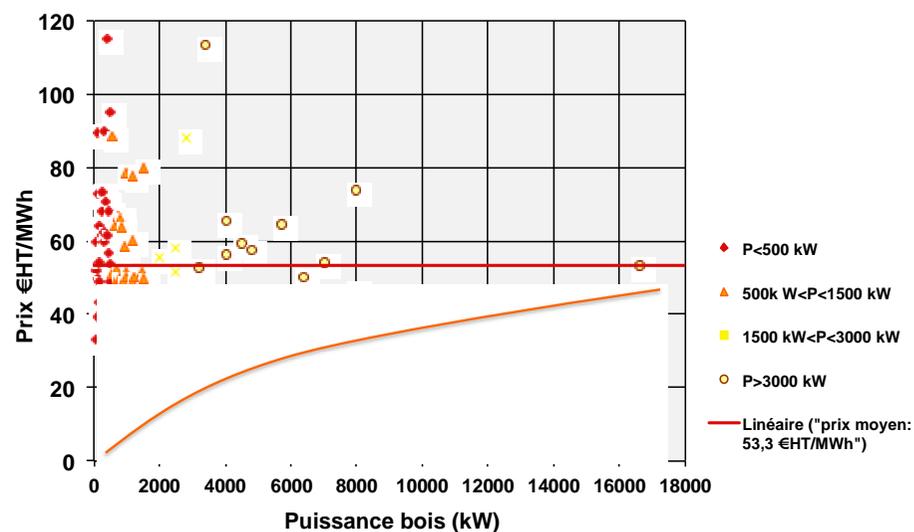


La taille de la bulle représente la puissance de la chaudière bois :
de 50 kW à 50 MW .

1. Le montage de projet :



2. La compétitivité économique



Données 2010 – enquête AMORCE sur les réseaux de chaleur au bois



3. La question de la ressource Biomasse :

Quelle rôle joue la collectivité distributrice de chaleur dans l'approvisionnement local ?
Quels impacts en terme d'emplois sur le développement local d'une filière ?

4. Le débat sur la qualité de l'Air

Comment répondre aux « détracteurs » des chaufferies bois ?